

Votre devis Assurance AutoDevis : N° **7920220217002414**

Date de votre devis : 17/02/2022

Date de fin de validité du devis : 17/04/2022

Accédez à votre espace personnel pour retrouver vos**devis et contrats sur** : www.assuronline.comIdentifiant : redoute@memlog.com**Comment nous contacter ?**Par téléphone. : **02 32 20 01 02**Par mail : **gestion@assuronline.com**Par courrier : **Gestion Assurances****153 rue de Guise CS60688****02315 SAINT QUENTIN****Mme REDOUTE Valery
344 AVENUE PASTEUR
78630 ORGEVAL**

SAINT QUENTIN, le 17/02/2022

Madame,

Nous vous remercions d'avoir réalisé un devis pour votre **RENAULT CLIO III XV DE FRANCE 1.5DCI 90**.A partir des éléments communiqués sur votre véhicule, sur le ou les conducteurs et leurs antécédents dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes du devis, nous vous proposons la formule **SÉRÉNITÉ** pour une prime de :

Annuelle	Semestrielle	Mensuelle
475,44 € *	238,87 € *	40,19 € *

* montants TTC incluant les taux de taxes en vigueur au jour du devis

En choisissant cette solution,

- vous bénéficiez de conseillers spécialisés en assurance Auto
- vous êtes bien protégé avec des garanties essentielles adaptées (Cf rubrique "Vos garanties et options choisies")
- vous êtes accompagné tout au long de la vie de votre contrat par nos experts

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Votre chargé de clientèle.

Gérez vos contrats où que vous soyez et 24h/24
en téléchargeant dès maintenant l'application ASSURONLINE.

Pour l'assurance de votre véhicule, vous nous avez déclaré les éléments suivants

Nom, prénom et adresse du proposant : **Madame Valery REDOUTE** résidant **344 AVENUE PASTEUR 78630 ORGEVAL**
 Marque du véhicule : **RENAULT CLIO III** Modèle du véhicule : **XV DE FRANCE 1.5DCI 90**
 1ère mise en circulation le **27/02/2012**, acquis le **12/07/2013**
 Mode d'acquisition : **Comptant**
 Mode de stationnement : **Terrain, parking collectif privé clos** Lieu du stationnement habituel : **78630 ORGEVAL**
 Usage du véhicule : **Vie privée + trajet**
 Véhicule équipé d'un système antivol SRA4* électronique : **Oui**
 Nombre de kilomètres parcourus par an : **Illimité**
 Conduite exclusive du(es) conducteur(s) désigné(s) : **Oui**

Votre Coefficient de Réduction Majoration (CRM) retenu suite à vos déclarations

Coefficient de réduction-majoration (bonus/malus) du conducteur principal: **0,50**
 Ancienneté de bonus à 50% : **moins de 1 an**

Les conducteurs et leurs antécédents

Conducteur Principal désigné

Madame Valery REDOUTE, né(e) le **06/01/1966**, ayant obtenu son permis de conduire auto en cours de validité et conforme à la réglementation française, le **21/05/1984**
 Situation familiale : **Marié(e)**
 Catégorie socioprofessionnelle (CSP) : **Salarié**

Antécédent(s) d'assurances – Conducteur Principal

Antécédents d'assurance : **Oui, assuré sans interruption sur les 36 derniers mois et plus**

Sinistre(s) – Conducteur Principal

Vous avez déclaré sur les 36 derniers mois **1** sinistre(s), dont :

- ✓ Sinistre(s) bris de glaces = **1 : 01/2020**
- ✓ Sinistre(s) vol/incendie = **0**
- ✓ Sinistre(s) matériel(s) non responsable(s) = **0**
- ✓ Sinistre(s) matériel(s) responsable(s) = **0**
- ✓ Sinistre(s) corporel(s) non responsable(s) = **0**
- ✓ Sinistre(s) corporel(s) responsable(s) = **0**

Résiliation par ancien assureur – Conducteur Principal

Antécédents de résiliation par un précédent assureur sur les 36 derniers mois : **non**

Infraction ou retrait de permis – Conducteur Principal

Vous n'avez fait l'objet **d'aucune infraction** (contrôle d'alcoolémie/stupéfiant) et/ou de retrait, suspension ou annulation de permis sur les 60 derniers mois.

Vos garanties et options choisies

Les garanties et options de l'offre SÉRÉNITÉ que vous avez souhaitées sont détaillées dans le tableau ci-après, conformément aux Dispositions Générales L'EQUITE jointes auxquelles nous vous invitons à vous reporter. Pour les garanties et options que vous n'avez pas choisies, la mention « Garantie Non Acquise » est indiquée.

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM	FRANCHISES
Garanties de base		
Responsabilité Civile - Risque A	Dommages corporels : Sans limitation de somme Dommages matériels : 100 000 000 € par sinistre (dont Dommages résultant d'incendie, d'explosion ou pollution : 2 000 000 € par sinistre)	Sans franchise
Défense Pénale et Recours Suite à Accident - Risque G	A concurrence de 3 000 € par évènement	Seuil d'intervention : 500 €
Garanties de dommage au véhicule		
Bris de Glaces - Risque D	Valeur de remplacement	80 € (sauf en cas de réparation)
Catastrophes Naturelles	Valeur de remplacement à dire d'expert au jour du sinistre ou de sa valeur à neuf jusqu'à 12 mois dans la limite de 50 000 € TTC options comprises et TVA incluse.	Franchise légale et réglementaire : 380 €
Catastrophes Technologiques	Valeur de remplacement à dire d'expert – à concurrence de 50 000 € par sinistre (options comprises et TVA incluse)	Sans franchise
Vol, Incendie, Tempête - Risque E	Valeur de remplacement à dire d'expert au jour du sinistre ou de sa valeur à neuf jusqu'à 12 mois dans la limite de 50 000 € TTC options comprises et TVA incluse.	450 €
Attentat	Valeur de remplacement à dire d'expert au jour du sinistre	0 €

ou de sa valeur à neuf jusqu'à 12 mois dans la limite de 50 000 € TTC options comprises et TVA incluse.

Dommages Tous Accidents - Risque B

Valeur de remplacement à dire d'expert au jour du sinistre ou de sa valeur à neuf jusqu'à 12 mois dans la limite de 50 450 € 000 € TTC options comprises et TVA incluse.

Extensions/Renforts des garanties dommages au véhicule

Dommages Collision *Garantie Non Acquise*

Complément Dommages (Accessoires et le contenu) *Garantie Non Acquise*

Remboursement de franchise en cas d'accident responsable (total ou partiel) toutes causes *Garantie Non Acquise*

Garanties du conducteur

Garantie Corporelle du Conducteur - Clause 2Y Dans la limite de 200 000 € 15 % de taux d'AIPP

Garantie Corporelle du Conducteur étendue - Clause 2Y *Garantie Non Acquise*

Garanties et services accessoires

Protection du permis *Garantie Non Acquise*

Assistance Panne et Accident - 50km *Garantie Non Acquise*

Assistance Panne et Accident - 0km *Garantie Non Acquise*

Assistance Panne et Accident et Véhicule de Remplacement *Garantie Non Acquise*

Assistance Selon la Convention d'Assistance Assistance 0km

Panne mécanique 2 000 € *Garantie Non Acquise*

Panne mécanique 4 000 € *Garantie Non Acquise*

Les clauses applicables

5X Clause de réduction/majoration des cotisations

Clause Usage : 03 – Déplacements privés avec ou sans trajet

Le véhicule assuré peut être utilisé pour :

- les déplacements privés, y compris ceux liés à l'exercice bénévole d'un mandat électif ou d'une activité associative ou syndicale, ainsi que pour la recherche d'un emploi,
- le seul trajet aller et retour, du domicile au lieu de travail (ou lieu de départ d'un transport en commun).

Cas particulier des Étudiants :

Le véhicule assuré peut également être utilisé pour les déplacements en rapport avec les études, y compris lors de stage(s), ou occasionnellement et pour une courte durée à l'exercice à temps partiel d'une activité rémunérée.

Cas particulier des Professions agricoles et annexes de l'Agriculture

Le véhicule assuré peut également être utilisé pour les besoins de la profession déclarée.

Il ne sert en aucun cas – MÊME OCCASIONNELLEMENT – au transport, à titre onéreux, de marchandises appartenant à des tiers, ou de voyageurs

AZ – Garanties complémentaires

2S – Franchise dommages subis par le véhicule

Clause AG 0002 – Franchise conduite exclusive

Vous vous engagez à ce que le véhicule assuré ne soit exclusivement conduit que par le conducteur principal, son conjoint ou la personne avec laquelle il vit maritalement. **Si lors de la survenance d'un sinistre, le conducteur du véhicule n'est pas l'un des conducteurs ci-dessus désignés, il sera fait application d'une franchise additionnelle de 1000 euros par sinistre. Cette franchise se cumule avec toute autre franchise prévue au contrat.**

Clause AG 0003 – Franchise conducteur novice

Si le véhicule est confié occasionnellement à un conducteur autre que le conducteur principal désigné, son conjoint ou la personne avec laquelle il vit maritalement, titulaire d'un permis de conduire de la catégorie concernée depuis moins de trois ans et responsable de l'accident, **il sera fait application d'une franchise additionnelle de 1000 euros.** Cette franchise se cumule avec toute autre franchise prévue au contrat.

Clause AG0012 – Valeur à neuf 12 mois

Référence à la clause 9N « Indemnisation des véhicules ayant au plus 12 mois d'ancienneté au titre des seules garanties "Dommages" et "Incendie" – Explosion – Tempête » des Dispositions Générales.

9N – Indemnisation des véhicules ayant au plus 12 mois d'ancienneté au titre des seules garanties "Dommages" ; "Incendie, Explosion, Tempête"

Clause AG 0005 – Vol

Si, lors du vol ou de la tentative de vol du véhicule assuré,

- **les clés se trouvaient sur ou à l'intérieur du véhicule** (sauf cas d'agression),
- **ou les protections antivol du véhicule n'étaient pas conformes aux dispositifs de première monte d'origine du constructeur,**

L'indemnisation sera **limitée à 70%** du montant des dommages.

Cette disposition toutefois ne s'applique pas lorsque le vol a été commis après effraction du domicile de l'assuré ou d'un garage privatif.

5S – Franchise Vol

Vos déclarations générales

Je soussigné(e) **Madame Valery REDOUTE**, demeurant **344 AVENUE PASTEUR, 78630 ORGEVAL**, déclare que les informations que j'ai fournies et reprises sur le devis n° 7920220217002414, relatives à ma situation sont complètes, sincères et exactes.

Je reconnais avoir été informé(e) que :

- **Toute fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte m'expose aux sanctions prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités en cas de sinistre) du Code des Assurances ;**
- En cas de résiliation ou de suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre (vol ou sinistre engageant sa responsabilité) survenu au cours des 36 derniers mois, ou par suite de manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement des cotisations ou déclaration inexacte du risque), cette résiliation ou suspension peut être enregistrée dans un fichier central professionnel ;
- En vertu de la Loi N°2014-344 du 17 mars 2014 introduisant dans le Code des Assurances l'article L.113-15-2, je dispose postérieurement à la souscription, d'un droit à résilier sans frais ni pénalités les contrats tacitement reconductibles, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription. La résiliation prendra effet un mois après que l'assureur en a reçu notification par l'assuré, par lettre ou tout autre support durable. La notification devra nous parvenir par l'intermédiaire du nouvel assureur.
- En vertu de l'article R.113-12.III du Code, mon contrat ne peut prendre effet avant la prise d'effet de la résiliation de mon ancien contrat
- Les garanties du contrat sont sans effet lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements.
- Pour répondre à ses obligations légales, l'assureur met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Conformément à l'article L. 112-9 du Code des assurances, un modèle de lettre de renonciation est inséré dans les Dispositions Générales qui m'ont été remises.

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement dont les co-responsables de traitement sont L'EQUITE et AssurOne Group selon les termes des Conditions générales.

Le traitement des données a pour finalité la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat y compris de profilage. A ce titre, elles pourront être utilisées à des fins de recouvrement, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle, de surveillance du risque et à des fins d'études statistiques et actuarielles. Ces traitements ont comme base juridique l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles.

Ces informations auront également pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect des obligations, réglementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations légales.

Ces informations pourront être utilisées pour des besoins de prospection commerciale y compris de profilage ainsi que pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance. Ces traitements ont comme base juridique de l'intérêt légitime.

Dans les conditions prévues par la réglementation, Vous disposez du droit de prendre connaissance des informations vous concernant et le cas échéant de demander à les corriger notamment en cas de changement de situation.

Vous disposez également du droit de demander d'effacer ou de limiter l'utilisation de vos données notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.

Enfin, vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande aux adresses suivantes après avoir fourni une preuve de votre identité :

Auprès de Service Relations Clientèle – Informations CNIL AssurOne Group, 2-8 rue Sarah Bernhardt, 92600 Asnières.

Auprès de l'assureur : à l'adresse suivante droitdaces@generali.fr ou à l'adresse postale suivante Generali-Conformité - TSA 70100 75309 Paris Cedex 09.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter l'Article 23 « Information sur la protection des données personnelles » de vos Dispositions Générales.

- Le contrat, en cas de fourniture à distance, ne peut recevoir, sans mon accord, commencement d'exécution avant l'arrivée du terme du délai de renonciation de quatorze (14) jours.

Je certifie que :

- Je suis le titulaire de la carte grise (ou mon conjoint) ;
- J'ai une résidence habituelle fixe ;
- Je suis le conducteur habituel du véhicule, c'est-à-dire la personne qui parcourt chaque année le plus grand nombre de kilomètres en tant que conducteur du véhicule assuré ;

En cas de retrait de l'assureur pour quelque motif que ce soit, j'autorise ASSURONE GROUP et ses représentants, dans la mesure où les nouvelles garanties globalement ne sont pas moins favorables que celles portées sur le présent contrat, à déplacer les garanties auprès d'un nouvel assureur choisi par ASSURONE GROUP.

Je certifie que le véhicule assuré :

- Est immatriculé en France
- Est strictement de série courante avec le moteur standard du constructeur (sans transformation ou modification, notamment en ce qui concerne son poids et sa puissance) ;
- Ne présente aucun dommage de carrosserie ou de bris de glaces ;
- N'est pas utilisé pour le transport public de matériel, de matière dangereuse, de voyageurs, taxi, ambulance ou auto-école, ou le transport de matières dangereuses ;
- N'est pas utilisé pour la pratique de la compétition automobile ;

Je certifie que le(s) conducteur(s) désigné(s)

- Est(sont) titulaire(s) d'un permis de conduire automobile d'un pays de l'Union Européenne, en cours de validité et conforme à la législation française
- A(ont) été assuré(s) au cours des 36 derniers mois ;

Je certifie que ni moi, ni aucun conducteur désigné au présent contrat d'Assurance Auto, n'avons fait l'objet :

- D'aucun sinistre non mentionné sur les relevés d'informations à fournir, depuis leur date d'émission ou d'édition ;
- D'aucune résiliation ou de nullité de contrat par un assureur auto au cours des 36 derniers mois ;
- D'aucune condamnation pour faits de circulation en état d'ivresse, blessures ou homicide involontaires, usage de drogue ou stupéfiants non prescrits médicalement, condamnation pour délit de fuite ou refus d'obtempérer, retrait de permis de conduire, de suspension de permis de plus de 30 jours ou d'annulation de permis de conduire au cours des 60 derniers mois ;

Je m'engage à vous transmettre à la conclusion du contrat

- Le(s) relevé(s) d'informations des conducteurs désignés au contrat justifiant de leurs antécédents d'assurance au cours des 36 derniers mois ;
- Une photocopie de la carte grise du véhicule assuré ; la carte grise provisoire ou la demande d'immatriculation sont acceptées pour valider le contrat; la carte grise définitive devra cependant nous être transmise sous 30 jours;
- Une photocopie recto et verso du permis de conduire en cours de validité du(es) conducteur(s) désigné(s) ;

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des documents ci-dessous en vigueur à la date de souscription du contrat dont j'accepte le contenu sans restriction ni réserve :

- La **Fiche d'Information et de Conseil (FIC)**
- Des **Dispositions générales** L'Equité référencées **EQ/AO/3800H**
 - La **Convention d'assistance** référencée **B9225700001**
 - Le **Document d'Information sur le Produit d'Assurance (DIPA)**

Si vous souscrivez à notre offre

Sous réserve que les informations figurant ci-dessus ne soient pas modifiées lors de la souscription du contrat, **celui-ci prendra effet le 17/02/2022 pour une durée d'un mois.**

Le tarif affiché et les garanties ont été établis en fonction des informations que vous nous avez communiquées et ne constitue pas une proposition d'assurance contractuelle.

La souscription à l'offre Auto Jeunes est soumise à l'obligation d'établir au préalable, auprès de notre prestataire la société Road-b-Score, votre Profil de conduite.

En fonction du résultat, la souscription pourra être soumise à l'installation obligatoire d'un boîtier télématique dans votre véhicule ou être refusée si votre profil de conduite ne respecte pas les conditions d'éligibilité définies.

Pour proroger votre contrat sous réserve de notre acceptation expresse, pour une durée de 11 mois au-delà de la période provisoire d'un mois, vous devrez avant le 16/03/2022 nous transmettre les documents suivants en les déposant à partir de votre espace client ou de l'application mobile :

- ✓ Le mandat SEPA qui vous sera transmis, complété et signé ;
- ✓ Le(s) relevé(s) d'informations des conducteurs désignés au contrat justifiant de leurs antécédents d'assurance au cours des 36 derniers mois ;
- ✓ Une photocopie de la carte grise du véhicule assuré ; la carte grise provisoire ou la demande d'immatriculation sont acceptées pour valider le contrat ; la carte grise définitive devra cependant nous être transmise ;
- ✓ Une photocopie recto et verso du permis de conduire en cours de validité du(es) conducteur(s) désigné(s) ;

Pour régler votre prime, votre espace client ou le site payervotreassurance.com sont à votre disposition.

Le contrat sera renouvelé chaque année à sa date d'échéance annuelle par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et cas prévus aux Dispositions Générales. La date d'échéance annuelle de votre contrat sera alors fixée au 17/02.

Date d'effet souhaitée* : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Date et signature :
*SOUS RÉSERVE QUE VOTRE DEMANDE SIGNÉE, AINSI QUE VOTRE PAIEMENT D'ACOMPTE NOUS PARVIENNENT AVANT CETTE DATE.	

Compagnie d'assurance

L'Équité, SA au capital de 26 469 320 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris 572 084 697 .
Siège Social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. L'Équité, SA au capital de 26 469 320 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris 572 084 697 .
Siège Social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Assisteur

MONDIAL ASSISTANCE, société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros. Siège social : 7 rue Dora Maar, 93400 Saint Ouen. RCS 490 381 753 Bobigny, SIRET 490 381 753 00055. N° TVA CEE (FR09490381753). Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 026 669.

Gestionnaire intermédiaire

AssurOne Group - SAS au Capital Social de 5 191 761 € - RCS Nanterre 478 193 386 - Siège social 2/8, Rue Sarah Bernhardt - 92600 Asnières-sur-Seine - RC professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances. N° ORIAS : 07 003 778 (www.orias.fr). AssurOne Group est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09.

DEMANDEUR	
Nom :	REDOUTE
Prénom :	Valery
Adresse :	344 AVENUE PASTEUR
C.P. :	78630
Ville :	ORGEVAL

DESTINATAIRE <i>Indiquer lisiblement les coordonnées du destinataire : nom de la compagnie d'assurance actuelle, adresse, code postal et ville</i>

Objet : **RESILIATION DE CONTRAT AUTOMOBILE N°** -----
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente que j'entends résilier mon contrat d'assurance :

N° -----

Pour le motif suivant :

A sa date d'échéance anniversaire, soit le : ____ / ____ / ____
(Art L 113-12 du Code des Assurances)

Au titre de la Loi 2005-67 dite « Loi Châtel », soit le : ____ / ____ / ____
(Art L 113-15 du Code des Assurances)

Pour vente, donation, destruction, soit le : ____ / ____ / ____

Pour le motif suivant (art L 113-16 du Code des Assurances) :
(Cocher le motif correspondant à votre situation)

- Changement de domicile
- Cessation d'activité professionnelle
- Changement de situation ou de régime matrimonial
- Retraite professionnelle

Dans un délai d'un mois à dater de ce jour, soit le ____ / ____ / ____

Je vous remercie de bien vouloir traiter ma demande et de me faire parvenir un relevé d'informations dans vos meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature du demandeur :